

seuls protectionnistes de l'Est sont quelques tories isolés. Ces deux propositions me paraissent difficiles à concilier.

En 1908, l'honorable premier ministre a consenti à consacrer une heure ou deux dans cette Chambre à un discours prononcé par moi à Halifax au mois d'août 1907, discours dans lequel j'énonçais certains principes et indiquais certaines règles de conduite concernant la politique conservatrice. Il s'est montré particulièrement désolé de ne pas rencontrer le mot "protection" dans cette exposition que je faisais de la politique conservatrice.

Il a dit qu'on pouvait trouver cela dans cette déclaration, mais il faut scruter à fond cette dernière, en vérité, pour en trouver le moindre indice. Je n'observe pas que mon très honorable ami, lors de son voyage dans l'Ouest, se soit montré très anxieux d'expliquer aux tories cet aperçu de la situation. Le même parti qui, d'une façon quelque peu mystérieuse, avait enchaîné ses mains durant quinze années avant de réaliser et de mettre à exécution les promesses qu'il avait si souvent renouvelées, au cours des dix années qui ont précédé 1896, le tenait encore sous son joug. Mon très honorable amis'est montré excessivement dérouteré, peiné et presque honteux en 1908, de ce que j'avais déclaré à la population de la Colombie-Britannique que je m'en tiendrais à mon affirmation de 1904 relativement à la création d'un bureau d'arbitrage qui étudierait le bien fondé de ces réclamations si nous arrivions au timon des affaires. Voilà ce que j'ai déclaré alors et ce que je maintiens encore aujourd'hui. Mais que dire de ces promesses alléchantes de travaux publics qu'on relève dans chaque discours prononcé par mon très honorable ami du commencement à la fin de sa tournée! Il n'avait pas encore tenu douze assemblées que déjà il avait obéré jusqu'à satiété le trésor public, et cela pour cinq années à venir. On me dit—il voudra bien rectifier ce que j'avance, si je me trompe—qu'à Fort-Francis, lors de son retour, la population de cette localité lui a demandé une aide quelconque pour un chemin public. Il s'est mépris et croyant qu'on lui demandait une voie ferrée, il lui a promis immédiatement cette dernière qu'on ne lui avait pas même demandée. Et mon honorable ami, le ministre des Chemins de fer (M. Graham), de se joindre à ce concert, et inutile de le dire, l'honorable ministre des Travaux publics (M. Pugslev) se trouvait toujours à la tête de ceux qui donnaient lieu à ces demandes. Je puis dire en passant que si je ne me trompe, l'honorable ministre des Travaux publics a déclaré dans l'Ouest que j'avais fait sur les tréteaux publics de la province de l'Ontario des avancés et des déclarations que je n'oserais pas répéter à la Chambre des communes. Afin de dissiper toute méprise, je lui dirai que je répète ici, à la

M. BORDEN.

Chambre des communes, toutes et chacune des affirmations que j'ai faites alors, et l'honorable ministre est libre libre d'agir comme il l'entendra à propos de ces questions. Je disais donc que l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux a ajouté encore à toutes ces promesses déjà nombreuses.

On disait qu'on allait construire un canal à travers tout le continent. J'ignore si ce canal traverserait les Montagnes Rocheuses, mais s'il faut en croire certains rapports de journaux, on serait porté à croire que ces difficultés n'embarrasseraient pas le Gouvernement. L'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux a déclaré que ce canal devenait une nécessité si l'on voulait avoir la haute main sur le tarif de transport par le Transcontinental. Il est parfaitement évident qu'il deviendra nécessaire d'exercer cette juridiction tarifaire sur le Transcontinental, parce qu'en dépit de nos protestations, le Gouvernement n'a pas indiqué dans le statut la moindre disposition qui lui permit d'exercer la simple autorité sur le tarif de transport du Transcontinental, pas plus qu'il ne saurait réclamer ce privilège dans le cas des autres voies ferrées du Canada. Or, je suppose qu'après la construction complète de ce canal, si nos adversaires ont quelque chose à voir dans cette question, soit qu'ils fassent partie de la gauche—où ils se trouveront alors très probablement ou même s'ils restaient au pouvoir—ils feront courir le bruit de la construction par eux d'une ligne aérienne de quelque nature que ce soit pour réglementer les taux de transport par ce canal; nous verrons donc alors la voie ferrée soumise aux vicissitudes de ce canal dont le sort dépendra du tarif imposé par la ligne aérienne.

Je demanderais à l'honorable premier ministre de se présenter ceint du cilice à cette Chambre pour y faire apologie pour sa conduite si on juge cette dernière, d'après les déclarations retentissantes qu'il faisait en 1908. C'était de la corruption, d'après le très honorable premier ministre, de dire à la population de la Colombie-Britannique qu'elle pouvait avoir des réclamations qu'elle croyait justes au point d'être soumises à l'arbitrage d'hommes honnêtes et impartiaux. C'était de la corruption cela! Que dire alors de cette avalanche de promesses de travaux publics faites par tous et chacun des orateurs qui ont pris part à cette tournée de l'Ouest, à chaque communauté, à chaque section de cette partie du pays, dans un but unique, ainsi que l'honorable premier ministre le sait bien, à seul fin d'influencer les suffrages du peuple en faveur du Gouvernement aux prochaines élections générales. Monsieur l'Orateur, l'Ouest insiste sur certaines réclamations et il a le droit d'exiger